



litige parcelle séparative

Par **didou 30**, le **19/06/2009** à **01:19**

bonjour

j'ai acheté une mais en 1998 construite en 1974 dans un lotis, mon vendeur avait cloturé l'ensemble de sa parcelle 3000 m², non enclavé par arrêté préfectoral, le propriétaire avait du partager son terrain en 2 parcelles 1500 et 1500 une constructible l'autre non contuc cette modification à été noctarié la parcelle non construc est diminué de 1500 à 1330m² et la parcelle construc 1556 m²!!sans bornage de limite de séparation ceci pendant 28 ans (mon **vendeur étant toujours propriétaire des 2 parcelles**).

mon nouveau voisin en 2002 un procedurier hors paire !! revendique le droit d'accès **par mon portillon qui se trouve en limite de mon** terrain, je demande à mon géometre de verifier les dires de mon voisin, en vérifiant bien la contenance de son terrain soit 1330 m² TOUJOURS NON CONSTRUCTIBLE A CE JOUR après vérif le portillon qui est bati sur fondation, sur un voie communale le chemin est pavé, serpentant ma propriété fait bien partie de mon bien, mon geometre me fait remarquer que la diminution du terrain de mon voisin à bien été enregistré, mais pas appliqué dans sa totalité sur mon titre de propriété, une erreur d'écriture du geometre ou de soustraction!! $3000-1330=1670\text{m}^2$ mon terrain n'a augmenté que de 56m² ? IMPOSIBLE DE S'ENTENDRE MON VOISIN EST AIMENTE PAR LE PROFI !!! RESIGNE J'AI demandé un bornage judiciaire, comment me faire entendre quand l'expert va vérifier mon titre de propr ? ETC..

MON VOISIN A T'IL UN DROIT SUR MA PARCELLE QUI N'EST PAS APPLIQUE SUR MA CONTENANCE ? ET SURTOUT NE PAS TOMBER DANS UN PIEGE CAR IL EST REDOUTABLE !! mais j'ai la peau dur
merci .